

20 déc 2013 -10:22

6e réforme de l'Etat: un vote historique !

Le Premier ministre Elio Di Rupo se réjouit du vote à la Chambre et au Sénat sur l'ensemble des textes de la 2e phase de la 6ème réforme de l'Etat : transferts de compétences, financement et autonomie fiscale, réforme du Sénat et renouveau politique.

Cette réforme historique concrétise le déplacement du centre de gravité de l'Etat fédéral vers les Régions et les Communautés. Elle entrera en vigueur au 1er juillet 2014.

La 6e réforme de l'Etat constitue une opportunité pour l'Etat fédéral de recentrer efficacement son action sur ses missions essentielles.

Le vote final permet par ailleurs aux Régions et aux Communautés de préparer les politiques qu'elles mèneront suite à l'accueil de leurs nouvelles compétences. Allocations familiales, aide aux personnes, santé, emploi... Les entités fédérées ont ainsi l'opportunité de prendre les mesures les plus adaptées aux besoins des Wallons, des Bruxellois et des Flamands.

La mise en œuvre de la 6e réforme de l'Etat implique aussi d'en préparer les conséquences pratiques : ressources humaines, bâtiments, ICT etc. Sur proposition de la task force interfédérale, le Conseil des Ministres a récemment décidé des modalités d'envoi d'une avant-garde de fonctionnaires fédéraux au sein des Régions et des Communautés. Dès le début 2014, cette préparation se poursuivra de manière intense, avec la pleine collaboration des départements fédéraux concernés.

Le Premier ministre Elio Di Rupo tient à remercier chaleureusement les Secrétaires d'Etat aux Réformes institutionnelles, les 8 Présidents de partis, les députés et sénateurs, et l'ensemble des collaborateurs pour leur immense travail qui a permis la réussite de ce processus législatif.

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>